

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 11 novembre 2010**



Présents

Exécutif	MM.	Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	MM.	Jacques Petitpierre François Mégevand	président secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes	Julia Collis, Marlène Favre, Corinne Ménétrey, Karen Sinclair	Myrna Lachenal, Isabelle Meier,
	MM.	Yannick Dupraz, André Favre, Florio Togni	Bernard Piguet, Léon Piller, Pierre Pricat,
Personnel communal	MM.	Robert Ravasio Michel Vazquez	comptable secrétaire général
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	M.	Jean-François Jordan	vice-président du Conseil

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'état d'avancement du projet d'aménagement de la maison Berthet, par notre mandataire, Claude Meylan architecte
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2010
3. Communications du Maire
4. Election d'un représentant au Conseil de la Fondation des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie, désigné par le Conseil municipal
5. Projets de délibérations :
 - **11/2010** : Proposition relative à la fixation du montant minimum et au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2011
 - **12/2010** : Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2011, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
 - **13/2010** : Proposition relative à la vente du lot de copropriété N° 3.06 et cession de servitude d'usage de l'emplacement de parking extérieur N° 30 du ddp immatriculé au feuillet 1691 de la Commune de Meinier, ce lot et cette servitude d'usage étant constitués sur la parcelle N° 1647, sise au ch. de la Pallanterie 11, la parcelle et le ddp étant propriété de la Fondation de la Pallanterie
 - **14/2010** : Vente aux Services industriels de Genève (SIG) des tubes pour la fibre optique, dont la Commune est propriétaire
 - **15/2010** : Ouverture d'un crédit d'engagement pour l'assainissement du Carre d'Amont
6. Rapports des commissions
7. Rapports des représentants au sein des commissions externes
8. Divers.

Le **Président** ouvre la séance à 20h15.

1. Présentation de l'état d'avancement du projet d'aménagement de la maison Berthet, par notre mandataire, Claude Meylan architecte

Claude Meylan, accompagné de **M. Ioannides**, présentent l'état d'avancement du projet et le planning d'intention. L'autorisation de construire est passée en force, ainsi que le vote du crédit. Le devis général et l'établissement des soumissions devraient se terminer fin décembre 2010 ou fin janvier 2011. Le chantier devrait être ouvert en mars l'année prochaine pour se terminer aux alentours de la rentrée scolaire 2012, les appartements devraient pouvoir être disponibles en septembre 2012.

Le garage souterrain a été légèrement modifié pour des raisons économiques et de simplification du gros œuvre à effectuer, le bâtiment existant étant en moins bon état que le bureau d'architectes ne le pensait. Pas de changements pour les bâtiments eux-mêmes. Certains murs et les bases dudit bâtiment devront être renforcés. Le coût est assez important mais a été prévu dans le sens de sa rénovation, puisqu'il fait partie du patrimoine meinite, ce qui en "interdit" la démolition-reconstruction. Une subvention cantonale - destinée aux rénovations de bâtiments existants - viendra réduire ce coût.

Le concept énergétique (Minergie) est en cours de définition et d'évaluation.

Les membres du Conseil obtiennent ensuite les réponses à leurs questions.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2010

Le procès-verbal est approuvé, avec la remarque et les suppressions (mots en ~~italique barrés~~) et adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **André Favre** demande une confirmation de **Pierre Pricat** sur sa position vis-à-vis des élections 2011 - en page 3, point 2, lettre j) dudit procès-verbal; ce dernier confirme la validité de la précision exprimée, qui est reproduite de manière correcte dans ledit PV.
- **Alain Corthay** demande une correction, page 6, point 5, lettre g), 2^{ème} paragraphe :
 - ➔ « ...alors qu'il a assisté à plusieurs séances avec eux ~~dernièrement~~, notamment celles du Conseil d'établissement de l'école ~~ou l'Assemblée générale de l'APEM.~~ ».

3. Communications du Maire

a) Elections municipales 2011

La séance d'assermentation pour le Conseil municipal a lieu le lundi 6 juin 2011, celle pour l'Exécutif le 31 mai de la même année.

b) Assemblée du 11 janvier 2011

Le bilan à faire par les Présidents de commission devra être assez synthétique (2-3 minutes par personne) pour ne pas trop dépasser la demi-heure, puisqu'il y aura aussi les interventions de l'Exécutif, les intentions des élus sortants qui se représentent, les nouvelles candidatures éventuelles et les questions de la population.

c) **Aménagements des voies de circulation**

Info d'**Etienne Murisier**: Trafitec a été mandaté pour mettre en place, à la route de Covéry, les mesures discutées avec les pétitionnaires, l'Exécutif et le Département cantonal ad hoc.

Le contournement du village tel que proposé sera également étudié, avant de procéder aux nombreuses séances de conciliation nécessaires avec les agriculteurs et toutes les personnes concernées par ce projet. Il faut d'ailleurs que celui-ci soit présenté rapidement au canton, afin de l'intégrer dans le plan quadriennal de la circulation qui est en cours de mise sur pied au sein du Conseil d'Etat.

d) **Centre du village**

Les soumissions à hauteur de 80% du coût de construction ont été attribuées et nous sommes toujours dans la cible du crédit, continue **le Maire**. Il précise que le 20% restant devrait permettre de rester dans l'enveloppe votée. L'augmentation de la TVA en 2011 provoquera une plus-value; le dépassement total devrait avoisiner Fr. 110'000.-.

e) **Mur de la menuiserie ex-Chanson**

En réponse à la remarque du 21 octobre écoulé, le propriétaire a indiqué au **Maire** que le nécessaire sera fait au printemps prochain.

f) **Passage piéton en face du Tea Room**

La demande d'amélioration de l'éclairage a été faite au département.

D'autre part, une patrouilleuse scolaire pourrait officier dès fin novembre à cet endroit. L'APEM a effectué cette requête par écrit par le biais d'un représentant des parents, rapporte **Alain Corthay**. Il rajoute qu'il a profité de rappeler à l'APEM que le Pédibus existe toujours et qu'une tentative de le relancer à Meinier - via une contribution concrète de leurs membres - mériterait d'être envisagée. Le comptage des enfants qui traversent à cet endroit, accompagnés ou non, a démontré qu'ils sont une trentaine.

4. Election d'un représentant au Conseil de la Fondation des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie, désigné par le Conseil municipal

Didier Kauz avait été proposé avec son accord, mais dans l'enthousiasme général, **Etienne Murisier** précise que la nécessité d'habiter sur la commune avait été occultée. L'intéressé travaille à Meinier mais n'y habite pas, ce qui rend la proposition caduque.

Après discussion de l'Assemblée, personne d'autre ne se proposant, **Pierre Pricat** rappelle que traditionnellement par le passé, un membre de la commission des Finances représentait Meinier au sein de la Fondation. Isabelle Meier pourrait remplir cette fonction. Après quelques précisions supplémentaires sur le rôle du-de la candidat-e, **Isabelle Meier** accueille favorablement la proposition.

► **L'assemblée vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.** Elle est applaudie.

NB: La rétribution lors des séances est de Fr. 80.- / heure.

5. Projets de délibérations

Le tableau des investissements est redistribué, car la correction demandée lors de la présentation du budget a été apportée sur ce document (crèche / subvention cantonale).

- **11/2010** : Proposition relative à la fixation du montant minimum et au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2011

Le Président lit la délibération. **Le Maire** répond aux questions y relatives.

Yannick Dupraz fait remarquer qu'il ne comprend pas grand chose aux termes trop spécifiques de ces délibérations financières.

Le Maire comprend et répond qu'il est difficile de se passer de la terminologie spécifique aux finances et au budget. Toutefois, il est possible à tout moment de poser les questions nécessaires à une meilleure compréhension, tant au comptable qu'à l'Exécutif, et en particulier pendant les semaines entre la première lecture du budget et son vote par le Conseil, ou même pendant les jours qui suivent l'envoi de la délibération - avant son vote.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

- **12/2010** : Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2011, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Le Président lit la délibération. **Le Maire** apporte quelques explications complémentaires pour répondre aux demandes.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

- **13/2010** : Proposition relative à la vente du lot de copropriété N° 3.06 et cession de servitude d'usage de l'emplacement de parking extérieur N° 30 du ddp immatriculé au feuillet 1691 de la Commune de Meinier, ce lot et cette servitude d'usage étant constitués sur la parcelle N° 1647, sise au ch. de la Pallanterie 11, la parcelle et le ddp étant propriété de la Fondation de la Pallanterie

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

Le Maire répond aux questions qui se posent encore quant à la nécessité de voter à chaque fois une vente de lot ou une cession de servitude relative à une place de stationnement. Une - longue - discussion s'ensuit sur la place réservée aux artisans locaux, la liste cantonale officielle qui définit les types d'activités autorisées dans les zones artisanales et industrielles, le but d'une extension qui ne ferait peut-être qu'offrir davantage de locaux commerciaux à des entreprises non locales, ainsi que d'autres sujets en rapport avec l'objet en question. Il rappelle que la Fondation va se présenter au Conseil municipal prochainement, ce qui sera l'occasion de poser toutes questions utiles - qu'il serait d'ailleurs bon de noter voire soumettre à l'avance à cet organisme.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

- **14/2010** : Vente aux Services industriels de Genève (SIG) des tubes pour la fibre optique, dont la Commune est propriétaire

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

Le Maire répond aux questions posées.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

- **15/2010** : Ouverture d'un crédit d'engagement pour l'assainissement du Carre d'Amont

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

Etienne Murisier précise quelques points pas encore totalement clairs pour tous. Les montants détaillés pour chaque partie de l'objet sont rajoutés à la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour et 1 abstention.**
(délibération votée en annexe)

6. Rapports des commissions

a) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

Bernard Piguet se fait le porte parole de la Présidente, puisqu'elle a été absente quelque temps. **Myrna Lachenal** le remercie.

- 23 janvier 2011 : Repas des aînés, avec un nouveau musicien (pianiste + synthétiseur), l'ancien ayant pris sa retraite. Aide des conseillers bienvenue comme de coutume le 22 au matin et le 23.
- Un écrivain public est en train d'interviewer les anciens Maires, une plaquette d'une trentaine de page est déjà écrite.
- Les bénévoles ont été remerciés pour les services rendus. Une information sera sur notre site internet ultérieurement.

b) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

Florio Togni indique plusieurs points:

- Fête de l'Escalade le 10 décembre, organisée par la Commune.
- Noël de l'Ecole le 21 décembre.
- Associations concernées par l'enfance et la jeunesse contactées par la commission.
- Réseau jeunesse: **Alain Corthay** prend la parole pour dire que la réunion de réseau a eu lieu au début de l'automne et qu'elle garde forte son utilité. Elle permet la coordination de nos activités et l'émergence de nouvelles propositions, dont entre autres un passage de l'îlotier et des agents de la Police municipale dans les classes.
- Visite du chantier: **Alain Corthay** informe que suite à une demande des enseignants, le projet de visite du chantier du Centre intergénérationnel est en cours et l'organisation se fera en collaboration avec le Directeur d'établissement et les enseignants. Des panneaux vont être peints à l'école, l'enseignante les apposera ensuite sur les palissades de chantier aux endroits prévus.

c) **Environnement, Routes & Agriculture (ERA)**

Une débroussailleuse et souffleuse va être acquise pour la voirie, indique **Marlène Favre**.

Les 2 pistes cyclables vont se faire sur la route de Jussy. Des parcelles appartiennent à des privés de Meinier, mais aucune à la Commune directement. Une réunion est prévue le 18 novembre à Jussy, complète **Etienne Murisier**.

d) **Sports, Culture & Loisirs (SCL)**

André Favre attend des nouvelles pour les inondations dans la chaufferie et la cuisine du restaurant Le Rouelbeau, ainsi que sur l'éclairage du terrain de football.

Etienne Murisier signale que les malfaçons ont été reconnues par l'architecte, qui a fait le nécessaire auprès de son assurance et des entreprises concernées pour régler les problèmes au plus vite. La Commune a écrit plusieurs courriers en recommandé pour que ces ennuis soient réglés d'ici fin décembre 2010 au plus tard.

André Favre signale que les arbitres sont fâchés et risquent rapidement de faire pression en refusant d'arbitrer si l'éclairage n'est pas satisfaisant.

e) **Bâtiments & Aménagement (BAM)**

Corinne Ménétreay se fait l'écho de la demande de renseignements relative à l'ancienne maison Chavaz, dont la hauteur prévue du bâtiment doit être légèrement revue à la baisse.

Les fenêtres du bas de la salle de gym ont été bloquées pour des raisons de sécurité vis-à-vis des enfants et pour éviter les intrusions abusives, lorsqu'elles ne sont pas fermées par ses utilisateurs.

f) **Finances (FIN)**

Les communes pourraient à l'avenir, en cas d'excédent, créer des comptes de "réserve conjoncturelle", ce qui permettrait d'utiliser tout ou partie de ce montant en cas de besoin de financement lors de mauvaises années par exemple, avise **Pierre Pricat**. Ceci permettrait de prévoir un budget déficitaire, rajoute **le Maire**.

g) **Information, Communication & Votations (ICV)**

François Mégevand prévient que le bulletin communal sera dans les boîtes aux lettres la semaine prochaine. **Le Maire** précise qu'une référence est faite dans le billet du Maire sur le projet de contournement du village.

h) **Réclamations (REC)**

Ràs.

7. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) **Groupement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

Ràs en l'absence de **Jean-François Jordan**.

- b) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)
Le nom de la crèche a été validé, elle s'appellera "Les Loupiots du Chambet", indique **Alain Corthay**. Les statuts et le règlement de la future crèche ont été validés par le Conseil du Groupement. Le cahier des charges du-de la directeur-trice est en cours d'élaboration.
- c) **Amadeus**
Ràs signale **Florio Togni**.
- d) **FITIAP** (Fondation de la Pallanterie)
Etienne Murisier s'est rendu à la séance. Rien de bien particulier, hormis qu'une zone de détente va être aménagée proche de la Fondation. Plus d'infos bientôt.
- e) **Fanfare**
Ràs selon **Marlène Favre**.
- f) **Communes-Ecole**
Idem selon **Julia Collis**
- g) **Pompiers**
Pareil pour les pompiers selon **André Favre**.

8. Divers

- a) **Déchets**
Léon Piller: pourquoi les poubelles sont-elles toujours relevées par camion au chemin de la Rétuelle et à la Ruite?
Etienne Murisier répond qu'il va s'y atteler, à rediscuter en commission. En effet, tous les habitants qui se trouvent dans un rayon de 200 mètres environ devraient se rendre dans les déchetteries. Le règlement sur les déchets doit être formalisé rajoute **le Maire**.
- b) **Route de Compois**
La grille bouge à nouveau et est très bruyante, à hauteur d'Essert, se plaint **André Favre**. Vérifier si c'est toujours d'actualité - André Favre s'y attellera, car le nécessaire avait été fait répond **Etienne Murisier**.
- c) **Elections municipales**
André Favre, contrairement à son annonce d'il y a 3 semaines, va se représenter aux élections. La discussion de ce soir-là l'a convaincu.
- d) **Sculpture de M. Asseo**
Durant le Festival Nature, **le Président** revient sur la proposition relative à l'achat de cet objet. Après discussion, il est décidé de l'acquérir, pour l'apposer pourquoi pas vers le Centre sportif de Rouelbeau, proche de la zone renaturée de la Seymaz.

e) **Fontaine**

Il semble que la fontaine de la Place-au-Comte est complètement à sec, signale **Bernard Piguet**, ce que confirme **Léon Piller**, qui explique que c'est probablement la source qui l'alimente qui est à sec.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 23h15.

Prochaine séance du Conseil Municipal : **jeudi 9 décembre 2010 à 19h30**

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

François Mégevand

.....

Jacques Petitpierre

Annexes : délibérations votées



Délibération n° 11

Proposition relative à la fixation du montant minimum et au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2011

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu l'article 308b et 308c, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal
décide
par 12 voix pour, soit à l'unanimité

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2011 à Fr. 30.-,
2. de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2011 à 25%.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 20 décembre 2010.

Meinier, le 19 novembre 2010

Le Président du Conseil municipal
Jacques Petitpierre



Délibération n° 12

Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2011, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2011 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 6'425'900.- aux charges et de Fr. 6'426'000.- aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à Fr. 100.-,

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 1'051'700.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 861'000.-, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 190'600.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 100.-,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2011 s'élève à 42 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens dû en 2011 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 5'100'000.- aux dépenses et de Fr. 190'000.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 4'910'000.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de Fr. 1'241'700.- il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Fr. 3'858'300.-,

vu le rapport de la commission des finances du 12 octobre 2010,

vu les articles 30, al 1, lettres a, b et g, 70 al. 1, lettre b, et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de l'exécutif,

Le Conseil municipal décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2011 pour un montant de Fr. 6'425'900.- aux charges et de Fr. 6'426'000.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 100.-,
2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2011 à 42 centimes,
3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2011 à 100 centimes,
4. d'autoriser le maire à renouveler en 2011 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 20 décembre 2010.

Meinier, le 19 novembre 2010

Le Président du Conseil municipal
Jacques Petitpierre



Législature 2007-2011

Délibération N° 13/2010

Séance du Conseil municipal du 11 novembre 2010

p. 11/5

Délibération n° 13

Proposition relative à la vente du lot de copropriété N° 3.06 - atelier au 1^{er} étage - du droit de superficie distinct et permanent (ddp) immatriculé au feuillet n° 1691 de Meinier et cession de servitude d'usage de l'emplacement de parking extérieur N° 30 du ddp immatriculé au feuillet 1691 de la Commune de Meinier, ce lot et cette servitude d'usage étant constitués sur la parcelle N° 1647, sise au chemin de la Pallanterie 11, la parcelle et le ddp étant propriété de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Vu les statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après FITIAP), adoptés par délibération du Conseil municipal du 11 septembre 1995 et approuvés par un arrêté du Conseil d'Etat du 8 novembre 1995,

vu le projet d'acte de vente et de cession de servitude établi par M^e Laurent Brechbuhl, notaire à Genève,

vu les articles 80A al. 2 de la Constitution de la République et Canton de Genève, 30 lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 13 des statuts de la FITIAP,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal

décide

par 12 voix pour, soit à l'unanimité

D'approuver la vente par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après FITIAP) à Monsieur Olivier Weber-Cafilisch, agissant au nom et pour le compte de la Fondation Archives Antonio Saura, d'un lot de copropriété portant N° 3.06 - atelier au 1^{er} étage - pour un montant de Fr. 572'970.- TTC et cession de servitude personnelle cessible d'usage exclusif d'un emplacement de parking extérieur portant le N° 30 pour un montant de Fr. 11'250.- TTC, ce lot et cette servitude faisant partie du droit de superficie distinct et permanent immatriculé au feuillet 1691 de la commune de Meinier, situés au bâtiment N° 4, sis ch. de la Pallanterie 11, construit sur la parcelle N° 1647, propriété de la FITIAP.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 20 décembre 2010.

Meinier, le 19 novembre 2010

Le Président du Conseil municipal

Jacques Petitpierre



Délibération n° 14

Vente aux Services industriels de Genève (SIG) des tubes pour la fibre optique, dont la Commune est propriétaire

Vu l'investissement consenti par la Commune de Meinier par la pose de tubes en attente lors de l'amenée du gaz en 2003, investissement qui a contribué à l'arrivée concrète de la fibre optique, dont le chantier est actuellement en cours de réalisation,

vu l'investissement de SIG, qui consiste à installer la fibre optique partout sur tout le territoire de la commune de Meinier - commune pilote - et ceci gratuitement,

vu l'art. 30, al. 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'exécutif,

Le Conseil municipal

décide

par 12 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter la vente aux Services industriels de Genève (SIG) des tubes pour la fibre optique, posés lors de l'amenée du gaz à Meinier en 2003, pour un montant de Fr. 400'000.-, afin de permettre à la Commune de récupérer son investissement de l'époque et à l'entreprise SIG de pouvoir gérer dans de bonnes conditions le réseau de fibre optique, dont elle est en train de réaliser la totalité sur la Commune de Meinier,
2. De comptabiliser la recette d'un montant de Fr. 400'000- dans le compte des investissements n° 62.00.601.01, ce qui bouclera la part de l'actif liée à la fibre optique et à l'amenée du gaz au bilan de la Commune de Meinier ;
3. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 20 décembre 2010.

Meinier, le 19 novembre 2010

Le Président du Conseil municipal
Jacques Petitpierre



Délibération n° 15

Ouverture d'un crédit d'engagement pour l'assainissement du Carre d'Amont

Vu la nécessité de s'adapter aux lois fédérales et cantonales, en réalisant un réseau séparatif au hameau du Carre d'Amont, ainsi qu'un collecteur d'eaux usées intercommunal avec la Commune de Choulex, sous la route cantonale de Meinier,

vu les devis généraux du 18 mai 2010 établis pour les travaux spécifiques de chaque lot, de l'estimation du coût total des travaux précités et des plans établis par le bureau d'ingénieurs civils Francis Lachenal, à Carouge, représentant un montant total de Fr. 1'800'000.-,

vu que le 50% des travaux sous la route de Meinier sont à la charge de la Commune de Choulex, soit environ Fr. 540'000.-, le reste étant à la charge de la Commune de Meinier,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les art. 84 et suivants de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961,

sur proposition de l'exécutif,

Le Conseil municipal décide par 11 voix pour et 1 abstention

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant total de Fr. 1'800'000.-, dont environ Fr. 720'000.- sont destinés à la réalisation d'un réseau séparatif au hameau du Carre d'Amont et Fr. 1'080'000.- environ au collecteur d'eaux usées intercommunal avec la Commune de Choulex, sous la route cantonale de Meinier, la participation de la commune de Choulex pour la réalisation de ce collecteur intercommunal étant de 50%, soit environ Fr. 540'000.-, le reste étant à la charge de la Commune de Meinier;
2. De comptabiliser la dépense prévue à charge de Meinier d'un montant de Fr. 1'260'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif;
3. D'amortir le montant net (après déduction d'environ Fr. 540'000.- représentant la part à charge de la commune de Choulex et les subventions cantonale et fédérale estimées à Fr. 300'000.-) au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique N° 71.00.331.15, dès l'année suivant la fin des travaux;
4. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer les opérations énoncées dans la présente délibération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique;
5. D'autoriser le Maire à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 1'260'000.- et de pouvoir utiliser une partie du montant disponible sur le compte des taxes d'écoulement, en accord avec le Département de l'intérieur et de la mobilité, Service de la planification de l'eau;
6. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 20 décembre 2010.

Meinier, le 19 novembre 2010

Le Président du Conseil municipal
Jacques Petitpierre